

# « Wuambushu » : une honte pour la République

**Théâtre d'innombrables inégalités, Mayotte est devenu le laboratoire de mesures toujours plus répressives. Avec ses expulsions massives et ses destructions de bidonvilles, l'opération « Wuambushu » en est une fâcheuse illustration.**

Marie-Christine VERGIAT, vice-présidente de la LDH

« **W**uambushu », c'est le nom attribué à une opération spectaculaire programmée à Mayotte pour une durée de deux mois avec l'objectif de lutter contre l'immigration illégale, la délinquance et l'insalubrité publique. Curieuse combinaison ! Pas tant que cela pour le ministre de l'Intérieur puisque, selon lui, il s'agissait de déloger des « migrants » en situation irrégulière installés dans des bidonvilles et pointés comme les responsables de la délinquance dans le département ultramarin. Avec cette opération, Gérald Darmanin voulait « lancer » en fanfare le débat devant l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'asile et l'immigration adopté le 1<sup>er</sup> février. La mobilisation sociale en a décidé autrement et l'examen du projet de loi a été suspendu après son examen en commission des lois au Sénat en mars. Les

débats vont reprendre à l'automne sur la base d'un texte adopté en commission des lois en mars dernier et on peut craindre le pire au vu des surenchères auxquelles se livrent actuellement les parlementaires « Les Républicains » – telle la volonté de supprimer l'aide médicale d'État.

## **Surenchère répressive et manque d'accès au droit**

1 800 représentants des forces de l'ordre, dont 4 à 500 venus de métropole, ont été mobilisés et, à compter du 25 avril, 24 000 personnes devaient être expulsées de leur habitat de fortune en deux mois, soit 400 par jour. La justice, administrative et judiciaire, saisie par des avocats missionnés sur place par le Syndicat des avocats de France (Saf), les Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE) et le Gisti, a bloqué les premières opérations, contraignant le préfet à limiter les ambitions du projet. Cette mission a aussi montré combien l'accès au droit était illusoire dans ce département qui ne compte que 28 avocats pour une population de 310 000 habitants – dont seulement deux qui acceptent encore de faire des recours en matière de droit des étrangers, tant les menaces pesant sur tous ceux et toutes celles qui viennent en aide aux étrangers sont lourdes. La Cimade, une des dernières associations à travailler en ce domaine sur le territoire, a vu ses locaux occupés pendant plusieurs mois fin 2021/début 2022 par le fameux collectif des citoyens de Mayotte<sup>(1)</sup> sans que les pouvoirs publics ne se sentent obligés d'intervenir.

Comme l'a dit Daniel Gros, le référent de la LDH à Mayotte<sup>(2)</sup>, l'opération a été relancée « timidement à la fin du premier mois de l'opération, les éloignements de population ont repris à un rythme d'une vingtaine la première semaine, d'une centaine au plus la seconde ». Donc très loin des objectifs initiaux mais avec la crainte que cela continue à bas bruit durant des mois.

Mayotte avait été choisie comme laboratoire pour préparer l'opinion à de nouvelles mesures répressives en matière de migration. Comme le droit y est dérogatoire dans tous les domaines<sup>(3)</sup>, il aurait été facile de démontrer entre autres que ce sont bien les contraintes juridiques, et notamment celles qui entourent les recours permettant le respect des droits des étrangers, qui empêchent de mettre en œuvre une politique qui donne lieu à un réel contrôle de l'immigration. Ou encore que l'accès aux prestations sociales n'est accessible aux personnes étrangères en situation régulière qu'au bout de nombreuses années de présence régulière sur le territoire (15 ans à Mayotte).

La propagande autour de cette opération a eu un effet boomerang en attirant l'attention de très nombreux journalistes qui n'ont pas hésité à se rendre sur place et ont découvert et fait connaître la réalité de Mayotte.

## **Le département le plus pauvre de France**

Mayotte est le plus récent département français<sup>(4)</sup>, le plus jeune avec une moyenne d'âge de 22 ans (42 ans en métropole), mais c'est surtout le plus pauvre de

(1) Les mêmes qui aujourd'hui bloquent toujours l'accès aux soins des personnes étrangères.

(2) Pour en savoir plus sur Mayotte, lire : <https://blogs.mediapart.fr/daniel-gros>.

(3) Mayotte est un territoire de non droit et cela ne vaut pas seulement pour le droit des étrangers. Tout le droit social notamment est concerné (RSA, SMIC, retraites...). Voir le rapport de la Défenseure des droits : *Rétablir Mayotte dans ses droits* (<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rap-mayotte-10.02.20-4.pdf>).

(4) La population a refusé l'indépendance en 1974 contrairement aux autres îles des Comores et Mayotte est devenue un département français en 2011.

(5) La plupart des chiffres cités ici viennent de l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4622454>).

(6) C'est le cas de 25 % d'entre eux.

(7) 1 800 habitations détruites depuis 2020, cela concerne 8 500 personnes.



40 % des habitants les plus pauvres vivent dans des cases de tôle (les « bangas »); celles qui ont été montrées du doigt dans l'opération « Wuambushu ».

© FRANÉK2, LICENCE CC

France. 77 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté contre 14 % en métropole<sup>(5)</sup>. Parmi eux, 60 % des Mahorais et 110 000 enfants, ce qui signifie que 80 % des enfants habitant à Mayotte vivent en dessous de ce seuil de pauvreté. Le revenu médian a même diminué depuis la départementalisation. Pire, les écarts entre plus riches et plus pauvres se sont aggravés : le revenu des 10 % les plus aisés a augmenté de 50 % alors que les 40 % les plus pauvres ont vu leur niveau de vie reculer de 20 %. 40 % habitent dans des cases de tôle (les « bangas »); celles qui ont été montrées du doigt dans l'opération « Wuambushu ».

### L'instrumentalisation de l'activité migratoire

Et ce n'est pas une situation réservée aux étrangers contrairement à ce que prétend le ministre de l'Intérieur. Y cohabitent Mahorais<sup>(6)</sup>, Comoriens en situation régulière ou non. Par ailleurs, 60 % des logements ne sont pas dotés du confort minimum (eau, toilettes, douches...) et 10 % n'ont même pas l'électricité. Dans ce département français, 10 000 enfants n'ont pas accès à l'école et nombre des autres n'y vont qu'à « mi-temps », les uns le matin et les autres l'après-midi du fait de l'insuffisance des constructions scolaires.

Et si 40 % de la population est de nationalité comorienne, ce n'est pas dû à une brusque invasion migratoire. Les mouvements de population entre les îles des Comores sont ancestraux. Les populations ont toujours voyagé d'une île à l'autre, et ce, même après l'indépendance des autres

îles des Comores. Nombre de familles vivent sur plusieurs îles de l'archipel. C'est le « visa Ballardur » en 1995 qui a créé un frein à la libre circulation entre les îles. Et c'est parce qu'elles ne peuvent obtenir ce visa, qui ne vaut pourtant que pour l'accès à Mayotte, que les populations des autres Comores et notamment d'Anjouan, l'île la plus proche de Mayotte, viennent au risque de leur vie en *kwassa-kwassa*, le bateau de pêche traditionnel. Elles s'y installent car elles savent que si elles partent, elles ne pourront pas revenir, sauf à risquer leur vie une fois encore. Plus de 20 000 personnes auraient trouvé la mort dans cette petite portion du canal du Mozambique depuis l'instauration dudit visa, ce qui en fait le lieu de passage migratoire le plus mortifère du monde.

Dans un tel contexte il n'est pas très étonnant que la délinquance soit une réalité quotidienne – notamment celle des fameuses « bandes de jeunes », mais, plutôt que de réagir à coups de répression, il vaudrait mieux regarder quelles en sont les causes. Et la cause principale, c'est jus-

tement la misère, le désœuvrement et la colère face à ces destructions d'habitats de fortune, effectuées de façon récurrente mais moins spectaculaire<sup>(7)</sup>, qui mettent à la rue et fracturent les familles, quelles que soient leur nationalité ou leur situation, régulière ou pas. Il n'est pas rare que les différentes situations coexistent au sein d'une même famille.

Il faut avoir un certain mépris pour les populations locales pour oser parler de lutte contre l'insalubrité publique. On ne lutte pas contre l'insalubrité publique à coups de bulldozers, mais en construisant des logements dignes de ce nom permettant un relogement durable.

Les Comoriens et Comoriennes en situation dite « irrégulière » ne sont donc que des boucs émissaires. Les vilipender sert à masquer les carences de l'État (les dotations publiques sont trois à quatre fois moins élevées qu'en métropole). Il en va à Mayotte comme en métropole, et cela augure du pire en ce qui concerne le nouveau projet de loi sur l'immigration et asile. ●

**« Avec cette opération, Gérald Darmanin voulait "lancer" en fanfare le débat devant l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'asile et l'immigration adopté le 1<sup>er</sup> février. La mobilisation sociale en a décidé autrement et l'examen du projet de loi a été suspendu après son examen en commission des lois au Sénat en mars. Les débats vont reprendre à l'automne sur la base d'un texte adopté en commission des lois en mars dernier »**